

# ACTION URGENTE

## LA SANTÉ DE HAYTHAM AL MALEH SE DÉGRADE

**Le prisonnier d'opinion Haytham al Maleh est très malade et n'a pris aucun des médicaments dont il a besoin depuis le 11 février.**

Depuis le 11 février, les autorités interdisent aux détenus de la prison d'Adhra d'obtenir des médicaments d'une source autre que la pharmacie de la prison. Haytham al Maleh ne prend que les médicaments que lui fournit sa famille parce qu'il trouve que ceux de la pharmacie de la prison sont de mauvaise qualité.

Le 22 février, lors d'une audience publique, cet homme a comparu devant un juge militaire de Damas sous le coup de nouvelles accusations d'« offense au président » et de « diffamation envers une instance gouvernementale ». Ces accusations reposaient sur les renseignements fournis par un prisonnier qui n'était pas détenu pour une infraction politique. Haytham al Maleh a déclaré que ces informations étaient des « mensonges et des provocations » de la part de ce détenu.

Des diplomates et deux avocats italiens représentant la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, une organisation internationale non gouvernementale qui cherche à améliorer la protection des droits humains, étaient venus en tant qu'observateurs. Ils n'ont pas été autorisés à assister à l'audience. La femme de Haytham al Maleh, qui était présente au tribunal, n'a pas eu le droit de lui serrer la main ou de lui parler. Lorsqu'il est parti, des agents de la sécurité ont entraîné Haytham al Maleh de force alors qu'il prenait sa femme dans ses bras.

D'après les personnes qui ont assisté au procès, Haytham al Maleh était si affaibli qu'il pouvait à peine parler. Il s'était évanoui au cours de la semaine précédant le procès parce qu'il n'avait pas reçu son traitement. Le lendemain de l'audience, les nouvelles charges ont été abandonnées en raison d'une amnistie présidentielle pour les prisonniers condamnés pour des délits mineurs. Celles retenues contre lui lors de son inculpation le 3 novembre 2009 sont en revanche maintenues.

Les conditions de détention à la prison d'Adhra sont mauvaises. Haytham al Maleh dort sur un matelas à même le sol dans une cellule surpeuplée. Il souffre de diabète et d'hyperthyroïdie et n'a pris aucun médicament depuis le 11 février alors qu'il doit suivre un traitement régulier pour ces deux maladies. Son état de santé se dégrade. Les personnes souffrant de diabète ou d'hyperthyroïdie qui ne suivent pas de traitement risquent une importante perte de poids, le coma, voire une défaillance cardiaque ou rénale. Contrairement à d'autres détenus de la prison d'Adhra, Haytham al Maleh est généralement accompagné par un gardien lorsqu'il voit le médecin de la prison.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

■ exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Haytham al Maleh, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 AVRIL 2010 À :**

Président de la Syrie :

Bashar al-Assad  
Presidential Palace  
al-Rashid Street  
Damas, République arabe syrienne

**Fax : +963 11 332 3410**

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président,**

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major Sa'id Mohamed  
Samour  
Ministry of Interior  
'Abd al-Rahman Shahbandar Street  
Damas, République arabe syrienne

**Fax : +963 11 222 3428**

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Walid al-Mu'allim  
Ministry of Foreign Affairs  
Abu Rummaneh  
al-Rashid Street  
Damas, République arabe syrienne

**Fax : +963 11 332 7620**

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 281/09 (MDE 24/027/2009). Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/027/2009/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/027/2009/fr)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## LA SANTÉ DE HAYTHAM AL MALEH SE DÉGRADE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 3 novembre 2009, Haytham al Maleh a été inculpé par un juge militaire pour « diffusion de fausses informations », « atteinte aux sentiments nationalistes » et « diffamation envers une instance gouvernementale ». Ces accusations sont liées aux critiques qu'il a formulées publiquement au sujet des violations des droits humains et de la corruption au sein de l'appareil d'État en Syrie, notamment au cours d'une interview téléphonique qu'il a accordée à Baradda TV, une chaîne satellitaire basée en Europe.

Les autorités pénitentiaires encouragent souvent les détenus inculpés ou condamnés pour des infractions autres que politiques à les informer sur les prisonniers politiques et les prisonniers d'opinion. Le 23 avril 2008, Kamal al Labwani, un prisonnier d'opinion, a été condamné à une peine supplémentaire de trois ans d'emprisonnement par le Premier tribunal pénal militaire de Damas pour « diffusion de nouvelles fausses ou exagérées susceptibles de porter atteinte au moral du pays » en vertu de l'article 286 du Code pénal. Cette peine est venue s'ajouter aux 12 ans de prison qu'il purgeait déjà pour avoir défendu l'idée d'une réforme pacifique en Syrie. Sa nouvelle condamnation reposait sur le témoignage d'un codétenu qui partageait sa cellule à la prison d'Adhra et qui avait déclaré qu'après une audience lors de son précédent procès, Kamal al Labwani avait parlé du gouvernement d'une manière désobligeante. Kamal al Labwani avait nié toutes ces accusations et affirmé que les personnes détenues pour des infractions autres que politiques étaient de connivence avec les autorités pénitentiaires, qui l'avaient ignoré lorsqu'il s'était plaint d'avoir été agressé deux fois dans la prison.

Un autre prisonnier d'opinion, Walid al Bunni, purge actuellement une peine de trente mois d'emprisonnement pour appartenance à la Déclaration de Damas pour le changement national démocratique, une coalition de partis politiques non autorisés, d'organisations de défense des droits humains et de militants pour la démocratie de diverses tendances. Le 4 mai 2009, il a comparu devant le tribunal pénal de Damas sous un nouveau chef d'inculpation, « diffusion de fausses nouvelles », fondé sur le témoignage d'un autre prisonnier. Cette nouvelle accusation a finalement été abandonnée le 17 juin 2009 et Walid al Bunni a été acquitté.

Action complémentaire sur l'AU 281/09, MDE 24/004/2010, 26 février 2010

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

